

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 février 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre
Dumas – Convention
entre la Ville de Saint-
Germain-en-Laye et
l'Inspection
Académique des
Yvelines pour
l'organisation d'un
projet artistique et
culturel (PAC) avec
l'école Bonnenfant**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 février 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 février 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 13 février 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille neuf, le 5 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 janvier deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 09 A 02

OBJET : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET L'INSPECTION ACADÉMIQUE DES YVELINES POUR L'ORGANISATION D'UN PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL (PAC) AVEC L'ÉCOLE BONNENFANT

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de son plan départemental pour l'éducation artistique et culturelle, l'Inspection Académique des Yvelines met en oeuvre des partenariats entre les structures culturelles yvelinoises et les écoles volontaires, sous la forme d'un projet artistique et culturel (PAC). Ces projets permettent de développer les connaissances et les pratiques artistiques des élèves des différents cycles.

La classe à projet artistique et culturel donne l'occasion à l'enseignant de proposer une expérience artistique et culturelle pour tous les enfants de la classe dans le cadre de son programme pédagogique. Elle se déroule avec le concours d'artistes et de professionnels de la culture qui interviennent entre 8 et 15 heures par an. Elle permet une diversification au-delà des domaines traditionnels obligatoires (musique et arts plastiques) en s'ouvrant, entre autres, au spectacle vivant. Elle favorise les initiatives de terrain et fait de chaque enseignant un acteur de ce projet dans sa propre classe.

Afin de réaliser ces actions conformément aux orientations nationales et académiques, le Théâtre Alexandre Dumas de Saint-Germain-en-Laye a été référencé comme établissement ressource pouvant accueillir des classes à projets artistiques et culturels.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de passer une convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle avec l'Inspection Académique des Yvelines précisant les conditions de fonctionnement des PAC.

La convention prévoit que le Théâtre a la charge de la coordination, de la préparation et de la logistique d'actions pédagogiques donnant lieu à des ateliers, ainsi qu'à une restitution.

Pour l'année scolaire en cours, le Théâtre Alexandre Dumas travaillera en partenariat avec la classe du cours préparatoire de l'école Bonnenfant autour de l'adaptation du conte à la scène. Au cours de la saison théâtrale, les élèves verront trois spectacles et participeront à trois ateliers : costumes, mise en scène, jeu des comédiens. Par ailleurs, une visite technique des coulisses et de la machinerie sera organisée. En fin d'année, un spectacle sera mis en œuvre et interprété par les élèves.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'éducation artistique et culturelle avec l'Inspection Académique des Yvelines, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC